



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 5 JUILLET 2021 – SAINTES (17)

DÉLIBÉRATION N°2021-20

L'an deux mille vingt et un, le 5 juillet à 9 heures 30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Saintes, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Étaient présents :

M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine (Voix non décomptée pour délib. 2021-18 à 20) ;
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente (Voix non décomptée pour délib. 2021-18 à 20) ;
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente (Voix non décomptée pour délib. 2021-18 à 20) ;
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON (Absent pour délib. 2021-19 et 20) ;
M. Michaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN ;
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;
Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;
M. Mickaël VILLEGGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE ;
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES ;
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;
M. Bernard MAINDRON, Maire d'ALLAS-CHAMPAGNE ;
M. Alain MARGAT, maire de CORME ROYAL ;
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Pascal LECAMP, Maire de CIVRAY ;
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de CHERONNAC ;
M. Clément MAZAUD, Délégué d'Eau 17 ;
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA ;
M. Alain BURNET, Président de la CLE, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN.

Mandats :

M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC, représenté par M. Mickaël VILLEGGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE ;
M. Sylvain BARREAU, maire de PORT-D'ENVAUX, représenté par M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE.

Étaient excusés :

Mme Martine PINVILLE, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Franck BONNET, délégué de Charente Eaux.

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Étaient présents :

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET ;
Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;
La représentante du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Mme Laetitia FOUR ;
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET ;
Le représentant du Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Pierre LANDRE ;

Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Mathieu LABROUSSE ;
Le représentant du Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Charente-Maritime, M. Éric BLANC ;
Le représentant du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte RHONE ;
Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes M. Jacques BRIE.

Mandats :

Le Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime ; représenté par le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, représenté par le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Mathieu LABROUSSE.

Étaient excusés :

Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARCQ ;
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine ;
M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux ;
M. le Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine.

Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :

Étaient présents :

Le représentant de la Préfète du département de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;
Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mme Manuella BROUSSEY ;
La représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Isabelle MOREAU ;
La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BAROUX ;
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
Le représentant de M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne, M. Maxime BOIZON ;
La représentante de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, Mme Dorothée GERBAUD ;
Le représentant du premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, M. Julien FERRE ;
La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;

Mandats :

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Isabelle MOREAU.

Étaient excusés :

/

Compte-tenu des récentes élections, les votes des représentants des départements et de la région ne sont pas pris en compte dans les décomptes.

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour la délibération n°2021-18 : 40 (sur 43 participants à la CLE)
- pour la délibération n°2021-19 : 39 (sur 42 participants à la CLE)
- pour la délibération n°2021-20 : 39 (sur 42 participants à la CLE)

La Commission locale de l'eau délibère valablement.



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 5 JUILLET 2021 – SAINTES (17)

DÉLIBÉRATION N°2021-20

Objet : Avis sur les stations de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques, définissant les niveaux de suivi plancher et optimal (secteur fluvial)

VU l'arrêté interpréfectoral n°2011108-0004 en date du 18 avril 2011, modifié en date du 29 janvier 2016, fixant le périmètre du SAGE Charente ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-2020-12-18-006 en date du 18 décembre 2020 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU la délibération n°2011-01 du 20 juin 2011, modifiée en date du 21/09/2017, fixant les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

CONSIDERANT la présentation en séance par l'EPTB Charente, des stations de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques, définissant les niveaux de suivi plancher et optimal sur le secteur fluvial (hors marais et littoral) visés par la disposition F82 du PAGD du SAGE Charente ;

avec 36 Votes « Favorable », 0 Votes « Défavorable » et 3 « Abstention » ;

DÉCIDE :

Article unique : d'émettre un avis favorable sur la liste de stations de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques présentée en annexe, définissant les niveaux de suivi plancher (38 stations) et de suivi optimal (85 stations) et répondant aux objectifs de la disposition F82 du PAGD sur la partie fluviale du périmètre du SAGE Charente.

Fait et délibéré à SAINTES,
Le 5 juillet 2021

Le Président de la CLE,

Alain BURNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Burnet', is written over the printed name.

Annexe 1 : liste des stations de suivi optimal et plancher sur le secteur fluvial du SAGE Charente (hors marais et littoral)

38 Stations proposées suivi plancher

Indispensables pour une évaluation minimale cohérente du bassin Charente

Code	Libelle
05006900	Charente - Taillebourg
05007290	Charente - Chantiers (Beillant)
05007600	Seugne - chateau Renaud
05NW7900	Trèfle aval confluence du Mortier
05007985	Seugne - Clion
05010950	Le Ne - Ars
05011500	Le Ne - La Magdeleine
05011600	Le Beau - Saint-Médard
05012000	L'Antenne - Javrezac
05013000	La Charente - Merpins
05013100	La Soloire - la prairie de Varaze
05013200	La Charente - St-Brice
05013900	La Charente - St-Simeux
05014195	Boeme - Nersac (aval LGV)
05015000	La Charente au Pont de La Meure
05015060	Nouere - Cheneuzac
05015100	Le Charraud - St-Michel
05015300	Les Eaux Claires - St-Michel
05015900	La Touvre - Le Gond-Pontouvre
05018000	La Charente - Roffit
05018400	La Charente - Montignac sur Charente
05018700	L'Aume - Chantemerle
05018800	L'Aume - l'aval des marais
05018950	Le Bief - Luxe
05019000	La Charente - Luxe
05019930	La Bonnieure - Puygallier
05019940	Bonnieure - Villebette
05021250	La Tardoire - Roussines
05021700	Le Trioux au niveau de Bussiere Badil
05022070	Doue - Le Bourdeix
05022250	Son-Sonnette - Saint-Front
05022400	L'Argent-Or - Poursac
05022705	Bandiat - Saint-Martial de Valette
05023000	La Charente au Pont de Barro
05024000	La Charente - St-Saviol
05024200	La Charente - Alloue
05024300	La Charente - Suris
05024309	La Charente au niveau de Vidoux

85 Stations proposées suivi optimal

Utiles pour l'évaluation bassin Charente

Nécessaires pour une évaluation cohérente des sous-bassins Charente

Code	Libelle	Code	Libelle
05006880	Bramerit en aval de Grandjean (Lieu-dit Chez Ferret)	05015250	Le Charraud - Torsac
05006890	Bramerit en aval de Grandjean (Lieu dit Les Merceries)	05015320	Les Eaux-Claires - Puymerle
05006893	Charente - Coulonges	05015700	Anguienne - Angouleme
05007100	Seugne - Les Gonds	05016100	Touvre - passerelle de Relette
05007300	Coran - N 141- amont confluence avec la Charente	05REFECH	Référence Echelle
05007550	Bras de la Seugne - Courcoury	05017060	L'Echelle en aval de Peusec
05007700	Soute - Pons	05018150	L'Argence - Balzac
05007830	Coran - Saint Césaire	05018600	Siarne - Ebréon
05007895	Seugne - Saint-Grégoire-d'Ardennes	05018650	Auge - Marillac-Lanville
05007920	En amont du pont Neulles D249	05REFCOU	Référence Couture
05007938	Trefle - chez Drouillard	05018750	La Couture au niveau d'Oradour
05007940	Le Moulin Bossuet	05018756	Gouffre des Loges - les Gours
05007948	Trefle - Reignac	05018900	Aume - ancien moulin de piles
05007950	Maine ou La Rochette - Saint Genis de Saintonge	05018975	Bief - les Massotieres
05REFROC	Référence Rochette	05020100	La Bonnieure au niveau de Suaux
05007962	Tarnac - Nieul-le-Virouil	05BILBEL	Bilan de la Bellonne
05008000	Seugne - St-Germain de Lusignan	05BILBOU	Bilan Bourgons
05009845	Seugne - Fontaines-d'Ozillac	05BILBRI	Bilan du Briou
05009846	Laurençanne - Coux	05BILMON	Bilan du Montizon
05009848	Lariat - Léoville	05BILRIV	Bilan Rivailon
05009851	Pimparade - Messac	05020200	La Tardoire au niveau de St Ciers sur Bonnieure
05009859	Seugne - Polignac	05020900	Tardoire - Rivieres
05010000	Le Pharon - St-Pardon	05020990	La Ligonne - Marillac-le-Franc
05010850	Le Gua au niveau de Brives sur Charente	05021050	La Tardoire en amont de Montbron
05011400	Le Collinaud au niveau de Criteuil la Magdeleine	05021480	Colle - Saint-Mathieu
05011640	Condeon - chez Guichetaud	05021650	La Tardoire - Champagnac
05011680	Gabout - chez Rapet	05021750	Le Nauzon - Champniers-et-Reilhac
05011700	Beau - Bermeuil	05021810	Trioux - Saint-Barthelemy-de-Bussiere
05011710	Ne - pont à Brac	05021900	Bandiat - maison blanche
05011720	La Maury au Pont des Ecures	05022000	Le Bandiat - Feuillade
05011724	L'ecly - les Viaudris	05022020	Le Ruisseau de Varaignes - Varaignes
05011725	Ne - pont des Chintres	05022077	Doue - amont St Estephe
05011730	Le Ne au Moulin de Lussaud	05022120	Bandiat - pont de la fosse - Marval
05011750	L'Arce au niveau de Bessac	05022245	La Tiarde - Mouton
05012500	L'Antenne à Mons	05022260	Le Son-Sonnette - amont immédiat de Cellefrouin
05012680	L'Antenne au niveau de Matha	05022270	Son-Sonnette - Nieuil
05012700	La Gravelle au Gicq	05022285	La Sonnette - Ventouse
05013150	Le Tourtrat au niveau de Reparsac	05022450	L'Argent - Vieux-Cerier
05013180	Soloire - Brévillie	05023050	Le Lien - Condac
05013650	La Guirlande - Bassac	05023100	La Lizonne en aval de Bioussac
05014250	Boeme - Voulgézac	05023200	Cibiou - Lizant
05015055	Nouere - Saint Genis d'Hiersac	05024180	Le Transon au niveau de Chatain
		05024305	La Moulde - Massignac